

**Instructions pour le rapport S 2.17
«Informations trimestrielles sur les
transactions des sociétés
émettrices»**

Banque centrale du Luxembourg

1	Introduction	3
1.1	Population déclarante	3
1.2	Périodicité et délai de communication	3
2	Renseignement des opérations	3
3	Les différents types de ventilation	3
4	Les statistiques de flux	3
4.1	Principes de base	3
4.2	Objectif du rapport S 2.17	5
5	Transmission des données à la BCL	7
5.1	Utilisation d'un formulaire Excel pour la période transitoire	7
5.2	Utilisation d'un canal de transmission sécurisé	7

1 Introduction

1.1 Population déclarante

Le rapport S 2.17 est à fournir par un échantillon de sociétés émettrices qui est déterminé par la BCL et revu sur base annuelle.

1.2 Périodicité et délai de communication

Le rapport S 2.17 est à fournir trimestriellement et doit parvenir à la BCL au plus tard dans les 15 jours ouvrables après la fin de la période à laquelle il se rapporte.

Les dates de remise des rapports statistiques à la BCL sont publiées sur le site Internet de la BCL (<http://www.bcl.lu>).

2 Renseignement des opérations

Les informations sur les effets de valorisation sont seulement à rapporter pour les rubriques suivantes du bilan statistique des sociétés émettrices:

- 1-070 «Actifs immobilisés»
- 1-090 «Instruments financiers dérivés»
- 2-120 «Instruments financiers dérivés»

De plus, il est important de noter que le renseignement des informations sur les effets de valorisation n'est à effectuer que pour les rubriques qui représentent plus de 5% de la somme de bilan.

3 Les différents types de ventilation

Les Actifs et les Passifs ne sont pas à ventiler.

4 Les statistiques de flux

4.1 Principes de base

Les transactions financières correspondent à la différence entre les positions en encours aux dates de déclaration de fin de mois après déduction de l'incidence des effets ne résultant pas de transactions. Les effets qui ne résultent pas de transactions peuvent essentiellement prendre deux formes, à savoir:

- les effets de change qui peuvent modifier la valeur comptable des éléments de l'actif et du passif libellés dans une devise autre que la devise dans laquelle sont libellés les comptes,
- les effets de prix qui peuvent modifier la valeur comptable des éléments de l'actif et du passif.

L'identification de ces effets peut être effectuée par la BCL pour la majorité des rubriques du bilan.

- 1 Sur base des informations fournies dans le cadre du reporting titre par titre, la BCL pourra estimer les transactions effectuées au niveau des rubriques de titres.

Il s'agit des rubriques suivantes:

- 1-030 « Titres autres que des actions »
- 1-06A « Actions et participations - entités liées »
- 1-06N « Actions et participations - entités non liées »
- 2-030 « Titres de créance émis »

- 2 De plus, pour ce qui est des rubriques du bilan pour lesquelles les variations qui ne résultent pas de transactions sont essentiellement, voire exclusivement, dues à l'évolution des cours de change, la BCL pourra estimer des transactions en écartant les variations dues à la fluctuation des cours de change.

Il s'agit des rubriques suivantes:

- 1-02A « Prêts - entités liées »
- 1-02N « Prêts - entités non liées »
- 2-02A « Emprunts - entités liées »
- 2-02N « Emprunts - entités non liées »

Toutefois, la BCL ne dispose pas des informations nécessaires pour estimer des transactions et/ou neutraliser les effets des ajustements qui ne résultant pas de transactions pour les rubriques suivantes du bilan:

- 1-070 «Actifs immobilisés»
- 1-090 «Instruments financiers dérivés»
- 2-120 «Instruments financiers dérivés»

Afin de satisfaire à ces besoins, le rapport S 2.17 «Informations trimestrielles sur les transactions des sociétés émettrices » doit fournir les informations qui permettront à la BCL de compiler les transactions.

4.2 Objectif du rapport S 2.17

L'objectif unique du recensement effectué sur base du rapport S 2.17 se limite à fournir des informations pour les trois postes précités du bilan statistique.

L'exemple simplifié de la rubrique 1-070 «Actifs immobilisés» qui suit permet de mieux cerner l'objectif de ce rapport. Il est cependant entendu qu'un raisonnement identique s'applique aux instruments financiers dérivés.

	Stock au 31.01.2011	Stock au 28.02.2012
Actifs immobilisés	100	200

Le calcul des flux réels au cours du mois de février 2012 est effectué sur base de la formule suivante:

$$\text{Stock au 28.02.2012} - \text{Stock au 31.01.2011}$$

ce qui correspond à:

$$200 - 100 = 100$$

Ainsi, la variation réelle des stocks au cours du mois de février 2012 est de 100.

Cette approche présente certaines lacunes. En effet, le montant total des actifs immobilisés peut également varier sans qu'il y ait des transactions au cours d'un mois, mais simplement en raison de la fluctuation de la valeur des éléments d'actifs et/ou du cours de change de la devise dans laquelle sont libellés les actifs immobilisés. Ainsi, la variation des stocks entre le 31 janvier 2012 et le 28 février 2012 s'explique comme suit:

$$\begin{aligned} & \text{Stock au 31.01.2012} + \text{Transactions nettes} + \text{Effet net de valorisation} \\ & = \text{Stock au 28.02.2012} \end{aligned}$$

Il s'ensuit que le calcul des flux réels doit être effectué sur base de la formule suivante:

$$\begin{aligned} & \text{Transactions nettes} \\ & = \text{Stock au 28.02.2012} - \text{Stock au 31.01.2012} - \text{Effet net de valorisation} \end{aligned}$$

Il s'ensuit que la BCL ne peut pas effectuer correctement le calcul des flux par simple différence d'encours et il importe dès lors que les sociétés émettrices fournissent à la BCL des informations sur les effets de valorisation survenus au cours de la période de référence.

C'est précisément cet effet net de valorisation que le rapport statistique S 2.17 «Informations trimestrielles sur les transactions des sociétés émettrices» doit permettre de recenser.

Reprenons l'exemple simplifié de la rubrique 1-070 «Actifs immobilisés».

	Stock au 31.01.2011	Stock au 28.02.2012
Actifs immobilisés	100	200

Dans notre exemple la variation de 100 du montant des actifs immobilisés se décompose effectivement comme suit:

- 60, soit le solde net des acquisitions et des ventes
- 40, soit l'effet net de valorisation

Ainsi, pour le mois de février 2012 le montant à renseigner au niveau du rapport S 2.17 est de 60.

5 Transmission des données à la BCL

5.1 Utilisation d'un formulaire Excel pour la période transitoire

La BCL fournira aux déclarants un formulaire Excel à remplir pour les différents rapports statistiques.

5.2 Utilisation d'un canal de transmission sécurisé

La BCL accepte l'utilisation des chemins de transmission électronique actuels offerts par Finesti et Sofie, mais reste ouverte à tout nouveau moyen de transmission télématique sécurisé qui sera proposé, en commun par la BCL et les déclarants.